

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 24 FEVRIER 2026
DELIBERATION N° 2026-02-24/B-02**

OBJET : Mise à jour des doctrines « Prestations de services »

L'an deux mille vingt-six, le 24 du mois de février, les membres du Bureau Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 10 février 2026, se sont réunis à 10 heures dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

M. Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
François ABBOU	PEYROLLES	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET			X	
Aline BASTIDA	GARONS		X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Démissionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE			X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC		X		
		17	5	2	

P = présent - E = Absents-excuses - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de votes exprimés	:	17

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président explique aux membres du bureau syndical que la nouvelle convention signée entre le Territoire d'Energie GARD SMEG et ENEDIS pour l'application de l'article 8 pour les années 2026-2029 est l'occasion de procéder à une mise à jour générale des doctrines du Territoire d'Energie GARD SMEG.

Mise à jour des doctrines « Prestations de services »

Il convient d'harmoniser les doctrines « Prestations de services » pour les opérations de Diagnostic Eclairage Public, les audits énergétiques dans le cadre du programme ACTEE, le Géoréférencement du réseau d'éclairage public et les autres opérations que le Territoire d'Energie GARD SMEG pourra développer.

		Commune * la TVA reste à la charge de la commune				Autre Collectivité	
Diagnostic Eclairage Public	Participation sur le HT	ACCISE TE GARD		ACCISE COMMUNE		Participation sur le HT	
		Plafond		Plafond		Plafond	
Rural ou Urbain	66% TE GARD			66% TE GARD		66% TE GARD	
	34% Commune	10 000€HT		34% Commune+ 5% FI	10 000€HT	34% Demandeur+ 5% FI	10 000€HT

		Commune * la TVA reste à la charge de la commune				Autre Collectivité	
Audit Energétique	Participation sur le HT	ACCISE TE GARD		ACCISE COMMUNE		Participation sur le HT	
		Plafond		Plafond		Plafond	
Rural ou Urbain	50% TE GARD			Pas de plafond du montant d'audit.		Pas de plafond du montant d'audit.	
	50% Commune	Pas de plafond du montant d'audit.	Possibilité de plafonner le nombre d'audit par commune en fonction des demandes	50% TE GARD	50% Commune+ 5% FI	Possibilité de plafonner le nombre d'audit par commune en fonction des demandes	50% TE GARD
							50% Commune+ 5% FI

		Commune * la TVA reste à la charge de la commune				Autre Collectivité	
GEOREF pour commune n'ayant pas transféré l'EP	Participation sur le HT	ACCISE TE GARD		ACCISE COMMUNE		Participation sur le HT	
		Plafond		Plafond		Plafond	
Rural ou Urbain	0% TE GARD			0% TE GARD		0% TE GARD	
	100% Commune	néant		100% Commune+ 5% FI	néant	100% Commune+ 5% FI	néant

• **ACTEE – Audit énergétique non réalisé par le Territoire d'Energie GARD SMEG**

		Commune		Autre Collectivité	
Audit Energétique	Financement	Plafond		Financement	
		Plafond		Plafond	
R ou U	50% du HT	Pas de plafond du montant d'audit.	Possibilité de plafonner le nombre d'audit par commune en fonction des demandes	Pas de plafond du montant d'audit.	Possibilité de plafonner le nombre d'audit par commune en fonction des demandes

Le Bureau Syndical après avoir entendu l'entendu l'exposé de Monsieur Le Président :

- APPROUVE la proposition de doctrine ci-dessus.
- AUTORISE le Président ou représentant à signer l'ensembles des actes nécessaires à cette décisions ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.




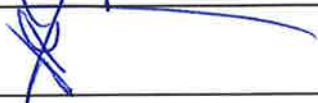

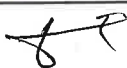








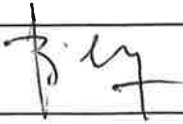

territoire
d'énergie
GARD - SMEG

Aimé CAVAILLÉ
Président du TE GARD - SMEG

Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>


BUREAU SYNDICAL, MARDI 24 FEVRIER 2026 à 10H00

NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	



BUREAU SYNDICAL, MARDI 24 FEVRIER 2026 à
NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	